

Le fonctionnement de l'école primaire

Fiche 8

1 Les textes officiels et réglementaires B) Lois d'orientation et socle commun

En 1882 : Loi Ferry => scolarisation de l'ensemble des filles et des garçons âgés de 6 à 12 ans + volonté d'instaurer les valeurs de la République.

En 1975 : Réforme Haby + achèvement de la massification en accueillant les jeunes de 12 à 16 ans au sein d'un collège unique.

⊙ Loi d'orientation de 1889

Objectif :

- CAP ou BEF minimum pour tous
- 80 % d'élèves niveaux bac

Principes :

- L'enfant doit être au centre du système éducatif ce qui nécessite une différenciation pédagogique et la mise en place d'évaluations nationales en CE2 et en 6^{ème}
- Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative
- L'école s'ouvre aux partenaires éducatifs extérieurs

Nouveautés :

- organisation en cycle
- suppression du terme redoublement
- Chaque école a un projet d'école
- Création du conseil supérieur de l'éducation qui donne son avis sur les textes
- Création des IUFM
- Les PE sont recrutés au niveau licence

⊙ La loi d'orientation de 2005

Objectifs :

- 50 % de jeunes diplômés dans le supérieur
- définition du socle commun de connaissances et de compétences

Principes :

- la mission première de l'école est la transmission des connaissances et des valeurs de la République
- aide apportée selon le mérite des étudiants
- favoriser mixité et égalité entre homme et femme

Nouveautés :

- Le socle commun de connaissances et de compétences que l'école doit garantir
- Lutter contre l'échec scolaire avec par exemple les PPRE (programme personnalisé de réussite éducative)
- Donner vie à l'enseignement des langues vivantes
- Création du Haut conseil de l'Education qui donne son avis sur le système éducatif et la formation des enseignants

⊙ Le socle commun de connaissances et de compétences

Décidé par la loi d'orientation de **2005** et apparu par le décret du **11 juillet de 2006**, le socle comme de connaissance et de compétences regroupe tous les savoirs, valeurs, pratiques et compétences qu'un élève européen doit maîtriser à la fin de sa scolarité.

Il se décline en 7 compétences :

- La maîtrise de la langue française
- La pratique d'une langue étrangère
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- Maîtrise des techniques usuelles et la communication et de l'information
- La culture humaniste
- Les compétences sociales et civiques
- L'autonomie et l'esprit d'initiative

Chaque compétence se décline en connaissances, capacités, attitudes. Ce socle qu'acquiert progressivement tout au long de sa scolarité. La contribution de plusieurs disciplines est nécessaire.

La maîtrise de ce socle s'évalue à travers 3 paliers :

- Pallier 1 en CE1. Il évalue principalement l'acquisition de lectures courantes et les premiers éléments en mathématique
- Pallier 2 à l'issue de l'école primaire. Il évalue l'acquisition des règles de grammaires et des 4 opérations en mathématiques
- Pallier 3 à l'issue du collège, évalue l'intégralité du socle

En cas de non acquisition, on propose les PPRE.

⊙ Loi d'orientation de 2013

On l'appelle la refondation de l'école. Elle s'articule autour de 7 grands axes.

- Une nouvelle formation pour les professeurs des écoles
- Donner la priorité aux écoles primaires pour assurer les apprentissages fondamentaux et réduire les inégalités (création de nouveaux postes, dispositif de plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans ...)
- Faire entrer l'école dans l'ère du numérique car la société se modernise donc les enseignements aussi
- Evolution du contenu des programmes notamment le programme de maternelle dès la rentrée 2015 ou encore avec le socle commun de connaissances, de compétences et de la culture
- Assurer la progressivité des apprentissages grâce aux cycles qui laissent plus de temps à un élève pour acquérir des connaissances et des compétences
- Favoriser l'insertion et réussite dans le secondaire et l'insertion dans la vie pro
- Mieux associer les partenaires à l'école et mieux évaluer le système éducatif avec notamment la réforme des rythmes scolaires, les activités périscolaires qui permettent de développer leur curiosité intellectuelle, leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école